

## ASSEMBLEE DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER

Le bureau exécutif

Paris, le 2 mars 2020

## Communiqué de presse

## 32<sup>e</sup> session de l'Assemblée des Français de l'étranger

La trente-deuxième session de l'Assemblée des Français de l'étranger (AFE) se réunira à Paris du 16 au 20 mars 2020 au centre de conférences ministériel, situé au 27, rue de la Convention (Paris 15ème).

L'AFE, composée de 90 conseillers, couvrant le monde entier, élus pour 6 ans, est l'instance représentative des 2,5 millions de Français installés hors de France. Elle est leur porte-parole et le défenseur de leurs droits et intérêts.

Présidée par M. Marc VILLARD, élu de la circonscription Asie-Océanie, l'Assemblée est l'interlocuteur du Gouvernement sur la situation des Français résidant à l'étranger et sur les politiques qui sont conduites à leur égard.

Cette session sera la dernière de la mandature avant le renouvellement de l'Assemblée. En effet, un mois après leur élection qui se dérouleront les 16 et 17 mai 2020, les 447 conseillers des français de l'étranger éliront à leur tour les nouveaux conseillers à l'Assemblée des Français de l'étranger, au nombre de 90. Les conseillers issus de cette élection tiendront une session début octobre 2020 au cours de laquelle avant de commencer leurs travaux ils éliront le président de l'Assemblé les vice-présidents et les Président des six commissions qui la composent.

Au cours de la semaine, l'AFE poursuivra également les travaux déjà entrepris portant notamment sur la représentation politique non-parlementaire des Français de l'étranger, à la lumière des dernières évolutions visant à renforcer la visibilité et les prérogatives des élus des Français de l'étranger, la protection sociale de nos compatriotes, avec la présentation d'un rapport sur la dépendance et la fin de vie hors de França, les enjeux du vote électronique sous l'angle de la cybersécurité, le soutien au commerce extérieur (TPE et PME), le développement durable (entreprises innovantes), le réseau scolaire français à l'étranger (bourses scolaires, projets immobiliers, sécurité), le rayonnement culturel, la fiscalité des Français de l'étranger et la problématique de la fermeture de leurs comptes bancaires pour ceux qui résident dans des pays non signataires d'accords d'échange automatique d'informations.

Le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères interviendra devant l'Assemblée le jeudi 18 mars à 14h./.